

**Modifications des concours d'entrée en raison des  
conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19**

**Considérant**

- la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020, pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020, adaptant le droit cadre applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- l'arrêté du ministère de la sante du 17 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- la lettre du 20 avril 2020 de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, relative à l'organisation de la fin de l'année dans l'enseignement supérieur,

**Les concours d'entrée pour l'année scolaire 2020-2021 pour les disciplines  
ou cursus qui suivent sont modifiés à titre exceptionnel comme suit :**

**Pour tous les concours, y compris ceux déjà réalisés**

Les candidats admis au concours d'entrée en 1<sup>er</sup> cycle supérieur pour l'année scolaire 2020-2021 qui ne sont pas ressortissants d'États francophones devront présenter avant le 31 août 2020 un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Les candidats admis au concours d'entrée en 2<sup>e</sup> cycle supérieur ou en cycle supérieur pour l'année scolaire 2020-2021 qui ne sont pas ressortissants d'États francophones devront présenter avant le 31 août 2020 un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe, puis avant le 10 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

# DISCIPLINES CHORÉGRAPHIQUES

## NOTATION LABAN 1<sup>ER</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

### Présélection

### Sur dossier

Exceptionnellement, après consultation du dossier, le Conservatoire peut demander l'envoi d'un fichier vidéo de la captation d'une suite de mouvements dansés, par le candidat.

---

### Admission

**Atelier pratique** sur l'analyse et l'écriture du mouvement Laban (3h)

---

**Entretien** avec un jury interne : **8 juin 2020**

portant sur le projet et les motivations du candidat par visioconférence (20min)

## NOTATION BENESH 1<sup>ER</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

### Présélection

### Sur dossier

- CV
  - lettre de motivation
- 

### Admission

**Entretien** avec le jury : **13 juin 2020**  
par visioconférence

## DANSE 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

### Présélection

### Sur dossier

- CV
  - Dossier d'inscription incluant une lettre du candidat motivant son désir d'intégrer le 2<sup>e</sup> cycle ainsi qu'un projet professionnel prévisionnel
  - un DVD ou lien vidéo actif permettant d'évaluer le niveau des acquis de la maîtrise technique et artistique.
- 

### Admission

**Entretien** avec le jury : **6 juillet 2020**

Relatif au projet d'intégrer le 2<sup>e</sup> cycle supérieur, sur la base des éléments du dossier de candidature par visioconférence. (20min max)

# DISCIPLINES MUSICALES

## CYCLE PRÉPARATOIRE DE MUSICOLOGIE

### Épreuves éliminatoires

**À distance : 4 et 5 juin 2020**

**Épreuves communes aux concours d'entrée en cycle préparatoire et en cycle supérieur de Musicologie.**

Le succès aux épreuves éliminatoires reste définitivement acquis aux candidats pour tous les concours ultérieurs.

### Formation musicale

**Épreuve orale individuelle en visioconférence :**

Lecture rythmique, reconnaissance de tonalités et de cadences, déchiffrage chanté (30 min).

### Admission

**Épreuve écrite à distance**

Deux analyses commentées sur partition d'un texte musical avec écoute (4h).

Un fichier audio de chaque œuvre à commenter sera envoyé par le Conservatoire aux candidats par courrier électronique.

**Épreuve orale à distance**

Un entretien avec le jury portant notamment sur le contenu de l'épreuve écrite. (10min)

## CYCLE SUPÉRIEUR DE MUSICOLOGIE

### Épreuves éliminatoires

**À distance : 4 et 5 juin 2020**

Épreuves sont communes aux concours d'entrée en cycle préparatoire et en cycle supérieur de Musicologie.

Le succès aux épreuves éliminatoires reste définitivement acquis aux candidats pour tous les concours ultérieurs.

### Formation musicale

**Épreuve orale individuelle en visioconférence :**

Lecture rythmique, reconnaissance de tonalités et de cadences, déchiffrage chanté (30 min).

*N.B. : cette épreuve est commune au concours d'entrée en cycle supérieur de Musicologie (classes d'Analyse théorique et appliquée, d'Esthétique, d'Histoire de la musique et des Métiers de la Culture musicale).*

### Admissibilité

**À distance : 8 au 19 juin 2020**

Les épreuves d'admissibilité se composent de deux modules : un module commun à toutes les disciplines et un module spécifique sauf pour l'analyse.

**Module 1 : (4h)**

Épreuve commune aux quatre disciplines : trois commentaires d'écoute avec partition (auteur et titre des œuvres communiqués au candidat).

Les commentaires pourront être accompagnés de questions sur des points précis d'analyse.

Un fichier audio de chaque œuvre à commenter sera envoyé par le Conservatoire aux candidats par courrier électronique.

Sont dispensés :

- les candidats ayant déjà réussi l'admissibilité lors d'un précédent concours d'entrée du département Musicologie et analyse.
- les titulaires du certificat en Histoire de la musique-étude chronologique et synthétique (mention Bien ou Très Bien) depuis moins de 5 ans.

---

## Admissibilité (suite)

### Module 2 : (4h)

Épreuve commune aux trois disciplines (Esthétique, Histoire de la musique, Métiers de la culture musicale) : dissertation et/ou commentaire de texte.

Sont dispensés :

- les candidats ayant déjà réussi l'admissibilité lors d'un précédent concours d'entrée du département Musicologie et analyse.
- les élèves du cycle préparatoire de musicologie ayant réalisé un mémoire et obtenu avec ou sans mention les certificats d'Analyse B, d'Histoire de la musique-étude de l'interprétation, de Méthodologie pratique de la recherche et de la médiation, de Méthodologie et théories de la musicologie ainsi que le certificat avec mention Bien ou Très bien d'Histoire de la musique-étude chronologique et synthétique.

---

## Admission

### À distance : par internet

Les candidats admissibles au concours d'entrée en cycle supérieur de Musicologie mais ayant échoué aux épreuves d'admission peuvent être intégrés, s'ils le souhaitent, en cycle préparatoire.

Pour connaître le détail de ces épreuves, merci de vous référer aux parcours d'études des disciplines concernées.

---

## Esthétique, Histoire de la musique, Métiers de la culture musicale

### Épreuve orale en visioconférence

Passage devant le jury précédé de l'envoi du sujet par mail et d'un temps de préparation

#### Esthétique :

- 1h de préparation et 45min de temps de passage
- un commentaire de citation et une question d'histoire de la musique (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) tirés au sort.

#### Histoire de la musique :

- 2h de préparation et 20min de temps de passage
- Étude d'un dossier comportant de 2 à 5 documents (partitions, document littéraire, document iconographique, etc.) allant du XVII<sup>e</sup> siècle à la musique contemporaine. Lors de son passage devant le jury, le candidat commente un à deux documents de son choix et choisit l'importance respective qu'il entend donner à chaque document.

#### Métiers de la culture musicale :

- 2h30 de préparation et 45min de temps de passage
- Présentation d'une œuvre pour public averti à partir d'un dossier documentaire comprenant la partition, un CD, des informations historiques sur l'œuvre, des documents iconographiques, un texte (20min)
- Identification commentée de cinq incipits musicaux issus du Moyen Âge à nos jours (10min)
- Entretien de motivation avec le jury (15min).

---

## Analyse théorique et appliquée

### Épreuves écrites à distance (4h)

- Une analyse sur partition d'une œuvre ou d'un fragment d'œuvre de langage tonal comprenant une brève analyse formelle pouvant comporter un schéma et des questions d'analyse harmonique, mélodique ou rythmique ;
- Une analyse sur partition d'un extrait d'œuvre orchestrale comportant par exemple des questions sur les instruments de l'orchestre et une réduction écrite sur deux ou trois portées d'un court extrait de partition d'orchestre.

#### Épreuve orale (10min)

Un bref entretien avec le jury portant notamment sur le contenu des épreuves écrites.

## CYCLE SUPÉRIEUR D'ÉCRITURE

---

Harmonie, Contrepoint, Fugue et formes,  
Polyphonie XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles,  
Écriture XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles

### Deux examens écrits à distance :

1. Chant donné (quatuor à cordes) de style classique ou romantique :  
**2 juin 2020**, 9h – 16h (heure française)
2. Basse donnée fuguée (pour 4 voix mixtes, dans les clés anciennes) de style baroque :  
**4 juin 2020**, 9h – 16h (heure française)

Jugement en juin 2020 (date à déterminer).

- Le concours d'entrée est commun à toutes les classes d'écriture.
- Le candidat reçu au concours d'entrée en écriture pourra s'inscrire ultérieurement à l'une ou l'autre de ces disciplines sans repasser les épreuves (ni acquitter de nouveau droit d'inscription), sans obligation de satisfaire à la limite d'âge, et à condition de ne pas avoir interrompu ses études plus d'une année scolaire.
- Dans la limite des places disponibles, il est possible de suivre plusieurs classes simultanément.

## 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR DE COMPOSITION

---

### Admission

### Épreuves à distance

Les entretiens tiendront compte des décalages horaires éventuels pour les candidats résidant à l'étranger.

### Épreuve d'orchestration : 7 juin 2020

- Durée : 24h entre l'envoi des sujets et le retour des travaux des candidats
- Jugement par jury : **8 juin 2020**

### Épreuve orale d'analyse : 9 juin 2020

- Oral de 20 min max. devant le jury
- Nature de l'épreuve : 1 ou 2 analyses portant sur des périodes différentes (envoi préalable des épreuves toutes les 30 min)
- Dispense : à leur initiative, peuvent demander à être dispensés de cette épreuve, les titulaires du certificat B d'analyse du Conservatoire de Paris

### Épreuve devant le jury : 10 juin 2020

- Durée : 30 min max.
  - Présentation du parcours, du travail et du projet de Master, suivie d'un entretien.
-

---

## FORMATION A L'ENSEIGNEMENT (CA)

---

### Admissibilité

#### Épreuves : du 9 mars au 5 juillet 2020

Sous réserve de l'autorisation d'organiser les épreuves en présentiel

---

### Admission

#### Épreuves à distance

Une moyenne inférieure à 5/20 obtenue à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

---

#### Épreuves écrites :

##### Discipline formation musicale : 2 juillet 2020

##### Autres disciplines : 3 juillet 2020

- Épreuve écrite de commentaires d'écoute et analyse (4h)
  - Épreuve écrite de commentaire de texte (3h30)
- 

#### Épreuve devant le jury : 3 au 25 septembre 2020

- Durée : 30 à 40 min max.
  - Test d'observation sur la base de la prestation musicale d'un ou plusieurs élèves en présentiel ou sur support audiovisuel.
  - Questions portant notamment sur le contenu des épreuves écrites, sur la culture musicale et générale du candidat, sur ses motivations et ses conceptions de la pédagogie.
- 

## FORMATION SUPÉRIEURE AUX MÉTIERS DU SON (FSMS)

---

### Pré-requis

- Niveau Bac+2 en sciences
  - Niveau D.E.M de Conservatoire pour la musique. Il est donc exigé une très bonne connaissance du solfège, une bonne culture musicale, des notions d'écriture (harmonie et/ou contrepoint) et d'analyse musicale.
- 

### Admissibilité

#### Réalisation d'un projet personnel :

##### envoi au plus tard le 8 mai 2020

- À adresser en version numérique dématérialisée par le candidat avec la note explicative décrite ci-dessous en format PDF par Wetransfer
  - Les candidats devront remettre un projet sonore personnel faisant preuve d'une certaine originalité ou créativité ou démontrant simplement d'un certain niveau de maîtrise technique.
  - Ce projet est libre et peut se présenter sous n'importe quelle forme : partition, musique enregistrée, maquette, prise de son, fiction sonore, bande son pour l'image, musique de film, habillage sonore, etc.
  - Le projet doit être accompagné d'une note explicative détaillant sa mise en œuvre (visées artistiques, choix, contraintes, lieux et outils utilisés) ainsi qu'une évaluation du résultat obtenu. Le candidat fera ressortir ce qu'il a mis en œuvre lui-même et comment. Cette note peut être très courte (un paragraphe) et ne peut en aucun cas dépasser 10 pages.
-

---

## Admissibilité FSMS (suite)

---

### Mathématiques et physique

Le niveau des problèmes et des questions posées est échelonné entre le niveau Bac S et le niveau Bac+2 scientifique.

### Épreuves à distance de mathématiques :

**9 juin 2020 9h30 – 11h30 (2h)**

- 2 exercices portants sur le programme annoncé du concours : les exercices sont téléchargés par le candidat au début de l'épreuve.
- Le candidat transmet ses copies papier photographiées à la fin de l'épreuve via la plateforme choisie du télé-examen.
- Le candidat accepte les conditions de surveillance du télé-examen et dispose de ressources autorisées : calculatrice, règle, papier brouillon, papier quadrillé, rapporteur, équerre.

### Épreuves à distance de physique :

**9 juin 2020 14h – 16h (2h)**

- 2 exercices portants sur le programme annoncé du concours : les exercices sont téléchargés par le candidat au début de l'épreuve.
- Le candidat transmet ses copies papier scannées ou photographiées à la fin de l'épreuve via la plateforme choisie du télé-examen.
- Le candidat accepte les conditions de surveillance du télé-examen et dispose de ressources autorisées : calculatrice, règle, papier brouillon, papier quadrillé, rapporteur, équerre

---

## Sciences

### Épreuve à distance de réflexion scientifique :

**9 juin 2020 16h30 – 18h30**

- Nouvelle épreuve par QCM en ligne : une série de problèmes faisant appel aux capacités de réflexion et de synthèse est proposée.
- Le candidat doit résoudre chaque problème dans l'ordre et dans un temps limité : il choisit ses réponses parmi plusieurs possibilités présentées.

### Épreuve oral de sciences : 16 juin 2020

- Nouvelle épreuve : le candidat, convoqué sur la plateforme de télé-examen attend la disponibilité du jury qui le reçoit à l'heure fixée du début de l'épreuve.
  - Le candidat est interrogé à l'oral sur une série de courts problèmes relevant du programme détaillé (Mathématique et Physique) annoncé du concours.
  - Le candidat résout les problèmes et commente ses réponses en direct face au jury (20min max par candidat, convoqué 15min avant l'horaire de passage).
-

### Musique

#### Épreuves de musique à distance : 10 juin 2020

##### 9h — 11h : épreuve écrite (2h)

- Dépistage de fautes
- Dictée à 2 voix, dictée d'accords, dictée atonale
- Reconnaissance de tonalités et cadences
- Le candidat est connecté sur la plateforme de télé-examens et a, au préalable, reçu ou téléchargé et imprimé sa copie. Il écoute des séries d'extraits musicaux diffusés en direct ou téléchargeables et répond sur sa copie aux questions posées et exercices demandés.
- Le candidat accepte les conditions de surveillance du télé-examen et dispose de ressources autorisées : gomme, crayon papier.
- Le candidat transmet ses copies papier scannées ou photographiées à la fin de l'épreuve via la plateforme choisie du télé-examen.

##### 11h — 12h : épreuve écrite

- Reconnaissance d'œuvres classiques
- Le candidat est connecté sur la plateforme de télé-examens et reçoit un lien vers un formulaire de réponse en ligne. Il écoute des séries d'extraits musicaux diffusés en direct ou téléchargeables et répond directement sur le formulaire aux questions posées.
- Le candidat accepte les conditions de surveillance du télé-examen et dispose de ressources autorisées : diapason, gomme, crayon papier.
- Le candidat transmet son formulaire dans un temps maximum défini à la fin de l'épreuve via la plateforme choisie du télé-examen.
- En cas de problème technique, un oral de rattrapage individuel sera envisagé.

##### 12h15 — 13h15 : épreuve écrite

- Reconnaissance d'œuvres de musiques actuelles
- Le candidat est connecté sur la plateforme de télé-examens et reçoit un lien vers un formulaire de réponse en ligne. Il écoute des séries d'extraits musicaux diffusés en direct ou téléchargeables et répond directement sur le formulaire aux questions posées. Le candidat accepte les conditions de surveillance du télé-examen et dispose de ressources autorisées : diapason, gomme, crayon papier.
- Le candidat transmet son formulaire dans un temps maximum défini à la fin de l'épreuve via la plateforme choisie du télé-examen.
- En cas de problème technique, un oral de rattrapage individuel sera envisagé.

##### 14h30 — 17h30 : épreuve écrite

- Épreuve d'analyse comparée
- Le candidat est connecté sur la plateforme de télé-examens et a, au préalable, préparé du papier brouillon. Il écoute deux extraits musicaux diffusés en direct ou téléchargeables puis il rédige en ligne sur la plateforme sa réponse aux questions posées et aux exercices demandés.
- Le candidat accepte les conditions de surveillance du télé-examen et dispose de ressources autorisées : diapason, gomme, crayon papier, stylo.
- Le candidat transmet sa copie en ligne à la fin de l'épreuve via la plateforme choisie du télé-examen.

---

### Analyse

#### Épreuve oral à distance d'analyse : 17 juin 2020

- Nouvelle épreuve
- Le candidat, convoqué sur la plateforme de télé-examen, attend la disponibilité du jury qui le reçoit à l'heure fixée du début de l'épreuve.
- Le candidat est interrogé à l'oral sur une série de questions relevant des prérequis annoncés du concours (analyse musicale et histoire de la musique).
- Le candidat répond aux interrogations, exprime son avis et commente ses réponses en direct à l'oral face au jury (20 min max par candidat, convoqué 15 min avant l'horaire de passage).



---

## Admission

---

### Formation musicale

#### Épreuve orale à distance : 23 juin 2020

à partir de 9h

- Le candidat est interrogé à l'oral sur une série de questions et d'exercices types relevant des prérequis annoncés du concours.
- Les questions sont posées en direct à l'oral, des extraits musicaux seront diffusés en direct et des épreuves de lecture de partitions (PDF) seront transmises en direct sur la plateforme.
- Le candidat réalise les exercices, lit les textes musicaux (lecture parlée, chantée), répond aux interrogations, exprime son avis et commente ses réponses en direct à l'oral face au jury (20 min max par candidat, convoqué 15 min avant l'horaire de passage).

---

### Harmonisation d'une mélodie dans le style classique

#### Épreuve écrite à distance : 23 juin 2020

14h – 20h (6h)

- Connaissance de l'ensemble des accords et notes étrangères)
- Le candidat est connecté sur la plateforme de télé-examens et a, au préalable, téléchargé et imprimé sa copie (papier à musique préparé).
- Un exercice d'écriture portant sur le programme annoncé du concours est disponible et l'exercice est téléchargé par le candidat au début de l'épreuve (PDF).
- Le candidat transmet ses copies papier scannées ou photographiées à la fin de l'épreuve via la plateforme choisie du télé-examen.
- Le candidat accepte les conditions de surveillance du télé-examen et dispose de ressources autorisées : règle, papier brouillon, papier quadrillé, rapporteur, équerre ; utilisation du piano ou d'un clavier acceptée.

---

### Écoute critique à partir d'enregistrements

#### Épreuve orale à distance : 24 juin 2020

à partir de 9h

- Le candidat, convoqué sur la plateforme de télé-examen, attend la disponibilité du jury qui le reçoit à l'heure fixée du début de l'épreuve.
- Le candidat est interrogé à l'oral sur une série de questions relevant des prérequis annoncés du concours (analyse par l'écoute d'un enregistrement, jugement qualitatif et paramétré de l'enregistrement).
- Pour pallier les inégalités d'équipement des candidats, l'épreuve portera exclusivement sur des analyses comparées et les candidats seront interrogés sur les différences entre les enregistrements.
- Le candidat répond aux interrogations, exprime son avis et commente ses réponses en direct à l'oral face au jury (20min max par candidat, convoqué 15min avant l'horaire de passage).

---

### Analyse comparée à partir de films, vidéos, ou d'extraits tirés du répertoire cinématographique

#### Épreuve écrite à distance : 24 juin 2020

14h – 17h

- Le candidat est connecté sur la plateforme de télé-examens et a, au préalable, préparé des copies doubles et du papier brouillon. Il visionne en ligne des extraits audiovisuels diffusés en direct ou téléchargeables puis il rédige en ligne sur la plateforme sa réponse aux questions posées et aux exercices demandés.
  - Le candidat accepte les conditions de surveillance du télé-examen et dispose de ressources autorisées : diapason, gomme, crayon papier, stylo, copie double.
  - Le candidat transmet sa copie en ligne à la fin de l'épreuve via la plateforme choisie du télé-examen.
-

---

## Entretiens

### Entretiens à distance en français avec le jury : 25 et 26 juin 2020

Chaque entretien dure 20min max par candidat, convoqué 15min avant l'horaire de passage

#### Culture :

- Le candidat, convoqué sur la plateforme de télé-examen, attend la disponibilité du jury qui le reçoit à l'heure fixée du début de l'épreuve.
- Le candidat est interrogé à l'oral sur une série de questions relevant des prérequis annoncés du concours.
- Le candidat répond aux interrogations, exprime son avis et commente ses réponses en direct à l'oral face au jury.
- Malgré les conditions dégradées par la vidéoconférence, les candidats pourront exécuter une pièce instrumentale de leur choix ou transmettre un lien pour que le jury visionne une courte vidéo d'une interprétation personnelle.

#### Motivation :

- Le candidat, convoqué sur la plateforme de télé-examen, attend la disponibilité du jury qui le reçoit à l'heure fixée du début de l'épreuve.
- Le candidat est interrogé à l'oral sur une série de questions relevant des prérequis annoncés du concours.
- Le candidat répond aux interrogations, exprime son avis et commente ses réponses en direct à l'oral face au jury.
- Le candidat devra répondre à des questions précises sur son projet personnel transmis avec son dossier d'inscription.

#### Technique :

- Le candidat, convoqué sur la plateforme de télé-examen, attend la disponibilité du jury qui le reçoit à l'heure fixée du début de l'épreuve.
- Le candidat est interrogé à l'oral sur une série de questions relevant des prérequis annoncés du concours. Les questions sont posées en direct à l'oral, des extraits sonores seront diffusés en direct et des épreuves de lecture et d'analyse de document (PDF) seront transmises en direct sur la plateforme
- Le candidat réalise les exercices, répond aux interrogations, exprime son avis et commente ses réponses en direct à l'oral face au jury.

Il va sans dire que les candidats doivent posséder une oreille statistiquement « normale ».

---

#### Épreuves d'admissibilité

- coef 1 :** Reconnaissance d'œuvres classiques /  
Reconnaissance d'œuvres M.A.
- coef 2 :** Analyse comparée / Oral d'analyse
- coef 3 :** Formation musicale
- coef 4 :** Mathématique / Physique / Réflexion scientifique /  
Oral de sciences
- coef 6 :** Projet

#### Épreuves d'admission

- coef 3 :** Formation musicale / Harmonie /  
Oral d'écoute critique / Analyse filmique
- coef 5 :** Entretien culture / Entretien motivation /  
Entretien technique

# DIPLÔME DE COMPOSITION DE MUSIQUE A L'IMAGE (DCMI)

---

## Admission

### Consultation du dossier du candidat : au plus tard le 23 juin 2020 avec

- un CV
- un ensemble d'œuvres écrites (partitions) et/ou un ensemble de documents sonores, dont éventuellement des maquettes audio ou vidéo réalisées par le candidat
- une lettre de motivation

## 3<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

### Doctorat Recherche et pratique, Diplôme d'artiste interprète (DAI), diplôme d'artiste interprète-Répertoire contemporain (DAIC)

Dates et modalités inchangées

### Doctorat d'Art et de création SACRe

Dates et modalités inchangées  
Entretiens d'admission à distance

---

### Conditions particulières : télé-examens ou épreuves à distance

Les télé-examens ou épreuves à distance se dérouleront selon des protocoles adaptés par discipline ou cursus et dont la faisabilité aura été préalablement validée par les responsables pédagogiques du Conservatoire.

Pour une épreuve écrite à distance par télé-examen, les candidats seront préalablement informés par courrier électronique des modalités de déroulement de l'examen, des modalités, date et heure de réception des sujets, des conditions de réalisation du travail, des modalités, date et heure de remise du travail, date d'envoi du message électronique faisant foi.

Un numéro d'appel d'urgence en cas de problème lié à l'examen à distance est communiqué aux candidats.

Dans la mesure du possible, la programmation des épreuves à distance tiendra compte des décalages horaires éventuels pour les candidats résidant à l'étranger.

Lorsque les conditions d'exécution du travail l'exigent, le candidat signe une attestation sur l'honneur qui certifie qu'il les a respectées en totalité, attestation qu'il remet avec son travail.

Pour une épreuve orale à distance par télé-examen, les candidats seront invités à effectuer un test de connexion en amont de l'épreuve et seront préalablement informés par courrier électronique des modalités de déroulement, date et heure de l'épreuve.